



MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT N° 2019-226

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT N° 2019-226 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :


1. Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2019, le conseil a adopté le projet de règlement de modification suivant «RÈGLEMENT N° 2019-226 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE» ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 août 2019, à 19 h, au 212, rue La Salle, Saint-Ludger. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement n° 2019-226. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption ainsi que de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à :

- Ajouter une nouvelle zone récréative suite à la modification du schéma d'aménagement.

Donné à Saint-Ludger, ce 11 juillet 2019


JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale